



Demande d'informations - Recherche avocat

Par **anterosss**, le **09/11/2017** à **20:32**

Bonjour,

J'ai un conflit avec mon employeur, ce dernier me doit des heures supplémentaires jamais payés ou récupérés, me fait travailler la nuit sans être payé car d'après lui c'est un « forfait » que j'ai pour les séjours de notre centre (or, mon contrat est bien un CDI 35 heures par semaines pour les vacances et je n'ai pas signé d'avenant, aucun accord n'a été fait avec le délégué du personnel ou l'inspection du travail).

Il m'a par ailleurs fait travailler en tant que directeur de séjours sur 3 séjours (alors que mon contrat CDI 35H cité précédemment ne concerne que de l'animation, pas de la direction), toujours sans contrat, avenant ou prime supplémentaire.

Pour finir, mon salaire mensuel ne correspond pas au montant minimum prévu par notre convention collective (SNAEC SO).

Question 1 : Connaissez-vous un avocat compétent dans le droit du travail/prud'homme et qui maîtriserait la convention collective de la SNAEC SO ? Il faut par ailleurs que ce dernier accepte l'aide juridictionnelle, ayant 920 euros de revenue mensuel, je devrais y avoir droit à 100%.

Question 2 : J'habite à Aulnay mais je travaille à Montreuil (lieu du conflit avec l'employeur), je dois envoyer ma demande d'aide juridictionnelle à quel tribunal ?

Merci de votre attention, n'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.

Par **P.M.**, le **11/11/2017** à **10:11**

Bonjour,

Le but d'un forum n'est pas de fournir des coordonnées d'avocats alors qu'il existe l'annuaire électronique ou celui tenu par le barreau local en fonction des spécialités...

Vous ne pouvez choisir le Conseil de Prud'Hommes de compétence du domicile que si vous exercez votre activité depuis celui-ci ou si vous y avez signé le contrat de travail mais de toute façon, la demande d'Aide Juridictionnelle devrait être adressée au Greffe du Tribunal de Bobigny après confirmation de sa part Saisie par Voie Electronique possible)...

Par **miyako**, le **11/11/2017** à **11:58**

bonjour,

Pour l'AJ à Bobigny ,c'est long;au moins deux mois pour avoir une réponse.

Il faut fournir tous les documents requis sans exception,après avoir rempli le formulaire spécial.

L'avocat peut être désigné par le bureau de l'AJ.,sauf si vous avez un avocat qui accepte.

Le mieux serait d'abord de saisir le CPH en BOC ,par requête obligatoire en vous faisant aidé par des gens compétents .Il faut de suite monter un dossier complet.

Chercher une conciliation possible.

Cela fera avancer la procédure dans l'attente d'un BJ qui à Bobigny est au moins à 12 mois d'attente.Le temps de trouver une AJ avec avocat..

Surtout éviter les renvois dans ce conseil qui sont aussi à 12 mois,c'est infernal.

En plus l'ambiance délétère entre les formations patronales et salariés ne facilitent pas les choses.C'est d'ailleurs la même chose à PARIS.

Quand aux référés,je préfère ne pas en parler .

Incroyable mais malheureusement vrai.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **11/11/2017** à **12:12**

Je vous conseillerais de choisir votre avocat avant le dépôt de votre demande devant le Bureau de Conciliation et d'Orientation du Conseil de Prud'Hommes pour ne pas utiliser de sigles et essayer d'être compréhensible par tous car elle doit être précisément formulée et chiffrée ou éventuellement un défenseur syndicale sinon, vous risquer de perdre encore plus de temps pour la mise en état d'être jugée en absence de conciliation...